

Documents pontificaux

Décret relatif à l'Année Sainte et aux messes de minuit des 31 décembre 1899 et 1900

Nous empruntons à la *Patrie* la traduction de ce décret :

DÉCRET URBIS ET ORBIS

Sur le point de célébrer l'ouverture de l'année sainte heureusement annoncée par Notre Très Saint Père et Seigneur Léon XIII, il serait de haute convenance de quitter le sommeil pour aller saluer l'Auteur du siècle, se prosterner devant ses autels offrir l'hostie très sainte, nous voulons dire l'Agneau divin, prendre part au banquet sacré, pour qu'il nous soit permis en ce temps souverainement opportun de trouver secours, grâce et miséricorde; "maintenant, en effet, le salut est proche, voici le temps favorable, voici le jour du salut."

Que si le royaume des cieux, c'est-à-dire l'Eglise dans le temps présent, est comparé aux dix vierges allant la nuit au-devant de l'époux, c'est surtout en cette joyeuse solennité qu'il est permis à chacun de méditer avec plus de soin ces paroles sacrées : "Préparez vos lampes : voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui."

De plus, comme le milieu de la nuit du dernier jour du mois de décembre de l'année prochaine marque la fin du siècle présent et l'aurore du siècle futur, il est tout à fait convenable que dans de pieuses et solennelles cérémonies, on rende à Dieu des actions de grâces pour le remercier des bienfaits reçus dans le cours de ce siècle et pour en obtenir de plus considérables ; afin que, au milieu des tristesses du temps présent, nous puissions commencer sous de bons auspices le siècle qui va s'ouvrir.

C'est pourquoi, afin que l'année 1900, qui approche, s'ouvre et se ferme heureusement par des supplications à Dieu et à son

Fils unique, notre Sauveur, et amène, nous sommes en droit de l'espérer, des temps beaucoup plus heureux, Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII accorde avec bienveillance, si la prudence de l'Ordinaire le trouve à propos, le pouvoir d'exposer le Très Saint Sacrement, au milieu de la nuit, le 31 décembre tant de l'année qui s'achève que de l'année prochaine et cela dans toutes les églises et chapelles où se conserve légitimement la Sainte Eucharistie.

Pouvoir est accordé de dire ou de chanter, à la même heure et devant le Saint Sacrement, une seule messe : celle de la Circconcision et de l'octave de la Nativité. Pour les fidèles, ils pourront, par une faveur spéciale, recevoir la Sainte Communion, soit pendant, soit avant ou après le Saint-Sacrifice, en se conformant à ce qui d'ailleurs doit être observé.

Nonobstant toutes dispositions contraires. Le 13 novembre de l'an 1899.

C. Evêque de Prénesle Card. MAZZELLA,

Préfet S. R. C.

D. PANICI, S. R. C., secrétaire.

LES ADEPTES DE L'EVOLUTION

Deux cités se disputent l'empire des âmes, chacune avec son *credo* : la cité de Dieu qui professe le symbole des apôtres, instruite par "l'unction du Saint-Esprit" ; la cité de ce monde, qui, dominée par l'esprit de ténèbres, admet toutes sortes d'erreurs.

Les catholiques libéraux sont entre les deux cités, oscillant entre l'une et l'autre, cherchant à garder les points principaux du dogme catholique, mais acceptant une partie des erreurs de la cité du monde. Ils se laissent aisément fasciner par les erreurs à la mode, par celles qui dominent le siècle et emportent les esprits comme dans un tourbillon.

Entre ces erreurs à la mode, nous pouvons distinguer tout spécialement le *système de l'évolution*.

Les naturalistes disent : La loi du progrès est la loi fondamentale et universelle de l'univers. Selon cette loi, les corps inorganisés se sont formés par le groupement des molécules ; les corps or-

gan
mo
ani
si
nise
amp
féri

nou
vége
conf
par
l'avo
tend
éter

lutio
ils, e
puiss
être,
sont i
chos
oxygè
Dieu,

S.
dus sa
gies in
comm
sans fi
le trav
gnostic
millier
deux n
des nu
matier
de l'un
Ma
sans qu
quelque
de l'évo
catholice
avec les
plicatio

Don

ganisés sont sortis des corps inorganisés, le monde végétal du monde minéral, le monde animal du monde végétal, les espèces animales plus parfaites des espèces animales moins parfaites. Le simple jeu des forces de la nature a transformé la matière inorganisée en matière organisée, le mollusque en poisson, le poisson en amphibie, l'amphibie en mammifère, le mollusque en poisson, le poisson en amphibie, l'amphibie en mammifère, le mammifère des degrés inférieurs en mammifère des degrés supérieurs et en homme.

Ainsi, au lieu de faire intervenir le Créateur, comme Moïse nous l'apprend, dans la production de chaque espèce animale ou végétale, on se contente de lui faire produire à l'origine une masse confuse d'éléments informes, ou le chaos, qui ensuite de lui-même, par des lois fatales, donne naissance à l'univers, tel que nous l'avons sous les yeux. Ou même, on nie un Dieu personnel, prétendant que la matière a en elle-même sa raison d'être et est éternelle.

Certains philosophes de Germanie ont eu une théorie de l'évolution qui a fait grand bruit : A l'origine de toutes choses, disaient-ils, est *l'absolu* ou *l'indéfini* qui n'est rien en acte et est tout en puissance, devenir universel, dont on peut affirmer l'être et le non-être, le oui et le non, dans lequel "l'identique et le non-identique sont identiques." Cet absolu, cet indéfini, ce devenir devient toutes choses, en se réalisant et en se concrétant : il devient hydrogène, oxygène, carbone, azote, eau, pierre, herbe, arbre, animal, homme, Dieu.

Saint Paul signale les premiers gnostiques comme de prétendus savants qui s'embarrassent "dans des fables et des généalogies interminables ;" nous voyons les gnostiques du III^e siècle, comme Valentin, consumer leur vie à combiner des générations sans fin *d'éons*. Les partisans modernes de l'évolution ont repris le travail flétri par saint Paul, le travail de Valentin et des vieux gnostiques. Leurs théories sont célèbres : elles ont enfanté des milliers de volumes ; elles occupent perpétuellement la presse des deux mondes ; elles ont infecté la philosophie et toutes les sciences ; des multitudes d'adeptes croient à l'évolution essentielle de la matière, à la transformation des espèces, au progrès substantiel de l'univers.

Mais il est impossible qu'une erreur se répande beaucoup, sans que les catholiques atteints du libéralisme n'en acceptent quelque chose. C'est ce qu'on a vu ici. Ils ont adopté du système de l'évolution tout ce qui leur a paru compatible avec le dogme catholique, ou plutôt ils ont entrepris d'accommoder ce système avec les enseignements de la foi et en ont porté l'esprit dans l'explication des vérités de la révélation.

Donnons des exemples.

Les partisans de l'évolution font sortir les espèces inférieures des espèces supérieures et l'homme lui-même du singe. Il s'est rencontré des catholiques, qui, tout en acceptant l'inspiration de la Genèse, pensent que le corps du premier homme a pu être le produit de l'évolution animale, et qu'à ce produit de la nature Dieu a uni une âme raisonnable créée immédiatement par lui : le premier homme, selon eux, a été, dans la première partie de sa vie, un animal sans raison, comme tous ceux que nous renfermons dans nos étables, et dans la seconde partie de son existence, il est devenu un être raisonnable par la production de l'âme raisonnable dans le corps lentement formé par l'évolution.

La Genèse n'est point un livre composé par un écrivain unique ; c'est un recueil de morceaux qui a des origines multiples. Elle n'a point été écrite par un même auteur, dans le cours d'une même vie ; c'est une compilation dont les éléments datent d'époques diverses et sont de provenances variées, qui a été lentement élaborée par le travail d'un grand nombre de générations, à laquelle Moïse a donné la dernière main et qu'il a signée de son nom.

Jésus-Christ a eu, dans ses facultés mentales, comme dans son corps, le développement ordinaire de tous les enfants. "Le Christ du moyen-âge, qui a la vision intuitive de Dieu dans son intelligence humaine, dès le sein de sa mère, qui sait dès son berceau toutes les sciences, connaît tous les hommes, tous les anges, tous les mondes, dans l'ensemble et dans les plus petits détails, me fait peur ; je préfère un Christ plus humain, plus semblable à moi, dont l'intelligence humaine débute par l'ignorance complète, comme les autres enfants, qui se développe insensiblement, qui apprend peu à peu à connaître sa mère et les objets qui l'entourent, qui ne reçoit la vision de l'essence divine qu'après sa passion et comme le fruit de ses souffrances, ainsi que les autres hommes."

L'Eglise n'est pas sortie des mains de Jésus-Christ formée de toutes pièces, comme la représentent saint Thomas et les théologiens de l'Ecole. "Jésus-Christ se compare au semeur : il a jeté parmi les peuples une semence, qui a peu à peu donné naissance à un arbre gigantesque, comme l'homme jette en terre la graine qui devient le chêne ou le cèdre." Les apôtres, même après la Pentecôte, sont demeurés toute leur vie dans l'ignorance ou dans le doute à l'égard de dogmes importants. La foi à la divinité de Jésus-Christ a été, durant trois siècles, une matière libre, comme aujourd'hui la prémotion physique des thomistes, et n'est devenue obligatoire que par la définition du concile de Nicée. La hiérarchie et la liturgie ont mis plusieurs siècles pour prendre

leurs formes définitives. Les églises primitives ont eu une organisation très variée, selon les pays et selon le génie de leurs auteurs. Le dogme et la discipline se sont lentement formés. Aussi c'est une erreur de regarder l'Église romaine comme produite par Jésus-Christ telle qu'elle est maintenant : elle est l'œuvre des siècles, comme la terre qui nous porte, comme le soleil qui éclaire notre monde, comme tous les astres qui remplissent le ciel.

Sans doute, l'Église a ses progrès : elle a eu son enfance et a reçu, dans le cours des siècles, des développements qu'elle n'avait point à l'origine. Mais elle n'a point changé dans sa substance : elle a eu dès l'origine la plénitude de la vérité et de la grâce, une hiérarchie organisée, une liturgie complète, des institutions parfaites. Les saints apôtres, ses fondateurs, connaissaient aussi clairement la nature divine de Jésus-Christ que les 318 pères qui ont défini la consubstantialité du Verbe au concile de Nicée ; le Saint-Esprit, qui, à Corinthe, répandait des dons si merveilleux, et jusqu'à l'inspiration proprement dite sur les simples fidèles eux-mêmes, pour la tenue d'une assemblée ordinaire, a assisté très particulièrement les apôtres et les hommes apostoliques pour l'organisation de la hiérarchie, du culte et de toutes les institutions chrétiennes. Comme l'enseigne saint Thomas d'Aquin, la perfection est à l'origine de la grande œuvre établie par Jésus-Christ sur la terre, la sainte Église de Dieu. C'est pourquoi les Papes et les conciles, ainsi que l'observe l'Ange de l'École, regardent toujours en arrière pour chercher un modèle : l'Église, à travers les siècles, aspire moins à un progrès qu'à une réforme, ou, si l'on veut, son progrès consiste à reprendre la perfection des institutions primitives. Dès l'origine, l'évêque de Rome était vénéré de toutes les églises comme le vicaire de Jésus-Christ, le chef des évêques et le centre de la communion. Dès l'origine, la hiérarchie de chaque église comprenait un évêque, chef et époux de l'église particulière, des prêtres, aides et coopérateurs de l'évêque, des diacres et d'autres ministres, qui assistaient l'évêque et les prêtres à l'autel et dans le service spirituel ou corporel des fidèles. Les apôtres et les hommes apostoliques unissaient en eux-mêmes l'état du parfait renoncement avec le caractère et les pouvoirs du sacrement de l'ordre. L'église primitive de Jérusalem ressembla toute entière à une communauté religieuse. Les autres églises des premiers temps eurent, elles aussi, quoique le plus souvent à un degré moindre, un développement admirable de l'état de perfection évangélique. Toutes aussi, particulièrement l'église romaine, possédèrent à un degré ou à un autre, sous une forme ou sous une autre, ces institutions pieuses et charitables qui sont, dans les

temps modernes, un des témoignages les plus éclatants de la fécondité de l'Épouse de Jésus-Christ. Dès l'origine, le dogme et la morale furent complets, quoique certaines vérités n'eussent point encore attiré l'attention de l'ensemble des fidèles comme elles le firent plus tard, ou n'eussent point encore reçu leur expression parfaite dans un mot théologique, comme il arriva dans le cours des siècles. Dès l'origine, la hiérarchie, la liturgie et toute la discipline furent parfaites, quoiqu'il y eût quelques variations accessoires dans les diverses églises et que les institutions primitives fussent susceptibles de développements ultérieurs. Le monde corporel a commencé par *le chaos; terra autem erat inanis et vacua* (1); mais l'Église a été parfaite dans son premier établissement: *corpus ipsius et plenitudo ejus* (2); elle est sortie toute formée du cœur du nouvel Adam endormi sur l'arbre de la croix, comme Eve du côté du premier Adam, endormi sous les ombrages de l'Éden. Il ne faut point mettre dans l'Église le progrès qui convient à la création corporelle, mais seulement celui dont Eve, parfaite dès son origine, demeurait susceptible; toute autre théorie est fautive.

DOM BENOIT.

La question de l'Université catholique Irlandaise

“ La question de l'éducation en Irlande... éducation primaire, moyenne et supérieure, a été une offrande continue à l'Irlande, non pas de ce que l'Irlande désirait, mais de ce que l'autorité extérieure trouvait que l'Irlande aurait dû désirer; non pas une réponse aux souhaits du peuple, mais une prescription émanant du dehors, par ceux qui supposaient qu'ils savaient mieux que le peuple irlandais ce qu'il aurait dû désirer.” (3)

(1) Gen. 1, 2.

(2) Eph. 1, 23.

(3) Discours de Lord RUSSELL de KILLOWEN, grand Juge en Chef de l'Angleterre (Lord Chief Justice), prononcé au Collège Saint-Vincent, Castlenock (Irlande), 6 janvier 1897.

mati
est a
chan
sition
tholi
forcé
temer
l'Univ
tant d
aux c
L
cathol
parce
et l'op
opinio
Ayant
covie
exposé
tement
C'e
dans so

Du
d'incorp
Cette fo
de "All
la chart
sion de f
protesta
gnitaire,
l'ordre d
statuts d
lignes en
tion d'EL
de celles
En a
reçut de
étudiants
git de l'a
Elle p
Jacques J

Dans ces quelques paroles, la politique de l'Angleterre en matière d'éducation durant une période de plus de trois siècles, est analysée d'une manière vigoureuse et impartiale.—Après le chancelier de la couronne, Lord Russell occupe la plus haute position judiciaire dans la Grande-Bretagne. Il est Irlandais et catholique. Comme beaucoup d'autres Irlandais illustres, il fut forcé d'acquérir dans les murs d'un collège protestant, immédiatement affilié à l'Université protestante, cette éducation que l'Université seule peut donner, et que le Gouvernement protestant d'un pays catholique impose à tous ceux qui se destinent aux carrières supérieures.

L'opinion de Lord Russell n'a pas été citée parce qu'il est catholique, ni parce qu'il est Juge en chef de l'Angleterre, mais parce que ses paroles renferment et expriment clairement les vues et l'opinion de bien des hommes illustres et compétents. Ces opinions et ces vues seront exposées dans le cours de ces pages. Ayant pour ainsi dire fait nôtres les paroles de Lord Russell, il convient que nous mettions devant les yeux de nos lecteurs un exposé de faits qui puissent les justifier et les prouver complètement.

C'est ce que nous tâcherons de faire en traitant la question dans son passé, dans son présent, et dans son avenir probable.

DANS LE PASSÉ

Durant le règne d'Elisabeth, en 1592, par une *charte royale d'incorporation*, fut fondé à Dublin, le Collège de la Trinité.— Cette fondation fut faite, subsidiée à perpétuité, et le monastère de "All Hallows" (tous les saints) fut accaparé à cet effet. Dans la charte il est écrit : "Collegium mater Universitatis".—La mission de fonder ce Collège fut confiée par la Reine à l'archevêque protestant de Dublin, en ce temps-là chancelier d'Irlande, un dignitaire, ancien étudiant de l'Université de Cambridge. Il reçut l'ordre d'établir le Collège "de telle façon en aussi bon ordre et statuts que nos collèges universitaires ici en Angleterre". Ces lignes empruntées à la charte montrent clairement que l'intention d'Elisabeth était de créer en Irlande une Université à l'instar de celles d'Oxford et de Cambridge.

En attendant l'érection d'une Université, le nouveau Collège reçut de la Reine le privilège de pouvoir conférer des grades aux étudiants. La date exacte à laquelle l'Université de Dublin surgit de l'ancien "Trinity College", est difficile à établir.

Elle paraît avoir été mentionnée d'abord durant le règne de Jacques Ier, dans une charte (datée du 12 mai 1613) qui donne à

l'Université le droit d'être représentée au Parlement. Le motif de ce privilège extraordinaire s'y trouve : " afin que des mesures puissent être de temps en temps proposées aux Chambres par rapport aux biens et propriétés non seulement du Collège de la Trinité, mais des autres collèges de l'Université : "aliorum Collegiorum, sive aularum, in dicta universitate in posterum, erigenda et stabiliendarum".

Evidemment, c'était l'intention d'Elisabeth et de Jacques Ier de compléter le projet d'érection de l'Université, en établissant d'autres collèges ou pédagogies destinés à être incorporés.

Dans son "*act of settlement*" de 1660, Charles II, à sa restauration, fait une allusion distincte à l'établissement d'un Collège en plus : " Qu'il soit entendu... que le Lord Lieutenant d'Irlande aura plein pouvoir d'ériger un second Collège qui fera partie de l'Université de Dublin... et des terrains, demeures et patrimoines indiqués par cet acte... de fonder et subsidier ce Collège." Ainsi, entre les années 1592 et 1613, nous voyons le Gouvernement anglais établir dans l'Irlande catholique, quoique conquise, une Université protestante, largement subsidiée, jouissant d'un ample revenu, ayant droit de représentation parlementaire, et exerçant une prépondérance d'éducation absolue et autocratique dans le pays.

Si nous considérons pour quelques instants la condition religieuse et sociale de l'Irlande et de son peuple, nous comprendrons mieux les intentions de la reine Elisabeth en fondant le Collège de la Trinité et l'Université irlandaise.

En 1537, Henri VIII s'est donné le titre de " défenseur de la Foi", de "chef de l'Eglise" en Angleterre ; la religion catholique a été "écrasée" ; les monastères volés, vendus et pillés ; l'acte de suprématie passé ; la séparation entre l'Etat et Rome est absolue.

Après avoir tyrannisé l'Angleterre, il se met à l'œuvre pour amener le même état de choses en Irlande, où il trouve sa tâche de tyran plus difficile. La force fit ce qu'elle put : biens d'église, abbayes et monastères furent confisqués ; l'acte de suprématie passé comme en Angleterre. Grâce à sa main de fer, à sa brutalité sauvage, il réussit à réduire à la misère la plus effroyable aussi bien la noblesse et les classes aisées que le peuple. La persécution fit rage de 1537 à 1592, et ce fut alors qu'Elisabeth fonda le Collège de la Trinité, un siège de science et d'éducation, d'où le protestantisme devait exercer sa force intellectuelle et morale ; d'où il devait se répandre et couvrir le pays, pour perpétuer ses doctrines par tout le peuple.

tan
br
tre
de c

étan
surp
nom
maie
anim
M
(ce de
ce qu'
ter :
cadav
la dém
mange
trois j
C'
et d'El
physiq
force n
quête :
sauvag
Et
rondiss
générat
les posit
que cell
fideles à
servitu
C'p
lectuelle
persévér
vigueur
mer le fe
ses en vig
Statuts a
sement, n
l'éducatio
De pa
il leur éta
que soit d

En saisissant les maisons religieuses, qu'un écrivain protestant (Charles George Walpole) nomme "des lampes dans les ténèbres et des ruisseaux dans une terre altérée", l'Etat fit disparaître les centres catholiques d'instruction et d'éducation. En dépit de cela, le peuple irlandais resta fidèle à sa Foi.

Peut-on s'étonner si son état social en 1592 est décrit comme étant semi-barbare ? Sa seule ressource était le bétail. Est-il surprenant que les chefs de clans ne pouvaient signer de leur nom ; que les pauvres étaient décharnés, à moitié nus, qu'ils dormaient dans le même abri, partageant la litière de leurs maigres animaux ?

Morivson, secrétaire du Gouverneur d'Elisabeth en Irlande (ce dernier était Mountjoy, plus tard duc de Devonshire), décrit ce qu'il a vu de ses propres yeux en 1603, dans le Comté de Munster : "La famine, parmi les paysans, était si grande que leurs cadavres gisaient dans les fossés ; des femmes affamées jusqu'à la démente se cachaient dans les bois de Newry, pour attraper et manger de jeunes enfants" Il décrit l'horrible spectacle de trois jeunes enfants dévorant les entrailles de leur mère

C'est à cet état déplorable que la rage infernale d'Henri VIII et d'Elisabeth avait réduit le peuple irlandais en 1603. La force physique, le feu et le glaive avaient produit ce résultat. La force morale, dans l'Université de Dublin, allait achever la conquête : celle des âmes de ces pauvres indigènes affamés, à moitié sauvages.

Et durant près de cent ans l'Université fleurit et alla s'arrondissant, grâce aux revenus des biens d'Eglise : elle forma des générations de jeunes Anglais protestants qui occupèrent toutes les positions officielles, dont les portes restaient fermées, ainsi que celles le tout progrès intellectuel ou moral, aux Irlandais fidèles à leur Foi, lesquels étaient réduits ainsi à une quasi-servitude.

Cependant ils se débattirent contre cette loi de mort intellectuelle et morale. Ils se débattirent avec tant de courage et de persévérance, que des lois spéciales furent établies et mises en vigueur pour tâcher d'éteindre l'étincelle qui menaçait de rallumer le feu de leur intelligence. Ainsi les *Lois pénales* furent mises en vigueur en 1727. C'est la page la plus noire du Livre des Statuts anglais, dont bien des pages, hélas ! sont noires. Heureusement, nous n'avons à nous occuper que de celle concernant l'éducation de la jeunesse catholique.

De par cette loi, les catholiques ne pouvaient ouvrir d'écoles ; il leur était défendu d'envoyer leurs enfants à une école catholique soit dans le pays, soit à l'étranger, sous peine de perdre

toutes leurs propriétés, de payer des amendes énormes (p. ex. 15,000 francs première offense), d'encourir même l'emprisonnement.

Cet acte fut en vigueur jusqu'en 1793. Ainsi, de 1592 à 1793, l'éducation catholique était entièrement interdite en Irlande ; et plus que cela, les lois les plus dures étaient appliquées sans merci, pour forcer les Irlandais à fréquenter les établissements d'éducation ennemis de leur Foi.

En 1793, fut passé le *Catholic Relief Act*, qui annulait en grande partie les lois pénales. Il était, dès lors, permis aux catholiques de fréquenter l'Université et ses Collèges, mais les postes de professeurs, internes et membres du Jury leur étaient encore fermés.

Ce fut le premier pas vers la réparation. Mais une politique intéressée avait causé le miracle, non pas le repentir pour les torts et la tyrannie du passé. Le Gouvernement voyait la possibilité de complications politiques avec la France, et connaissant le mécontentement du peuple, conclut qu'il valait mieux céder à un système de conciliation que de risquer de nouveau l'abandon des troupes françaises en Irlande.

Pour autant qu'il avait rapport à notre sujet (l'éducation), ce système conciliateur fut une véritable ironie. La jeunesse catholique fut appelée à chercher une éducation universitaire dans une institution protestante, au grand péril de sa Foi. A cette époque, les catholiques étaient si accoutumés à la tyrannie et à la sujétion, qu'ils ne s'attendaient pas à être mis, à beaucoup près, au niveau de leurs compagnons protestants.

Cet état de choses continua jusqu'en 1845 : alors surgit l'espoir d'une réforme. Sir Robert Peel, premier ministre, obtint le consentement des Chambres (31 juillet 1845) pour la promulgation d'un acte qui autorisait l'établissement de trois collèges *non-sectaires* (dans ce sens que tout sujet religieux, de quelque espèce qu'il fût, était absolument banni de leur enseignement)—un à Belfast, un à Cork et un à Galway. La somme de 175,000 francs serait donnée annuellement à chaque collège, et une somme de 2,500,000 francs fut votée pour frais de bâtisse ; insensiblement cette somme augmenta.—En 1850, l'Université de la Reine (*Queen's University*) fut érigée. Elle se composait d'un jury d'examen avec pouvoir de décerner des grades, des professorats et des bourses aux professeurs et élèves des trois collèges. L'Université de Dublin, avec son "Trinity College" resta intacte dans son armure de privilèges uniques, et continua à se poser comme le boulevard intellectuel du protestantisme

Le corps administratif, les jurys d'examen, le corps professoral des nouvelles institutions étaient tous nommés par le Gouvernement. Le système général et les cours étaient *tellement* non sectaires, que la hiérarchie irlandaise, assemblée en Synode à Thurles (septembre 1850), promulgua un décret, ratifié par le Saint-Siège, "condamnant les nouvelles institutions, comme étant dangereuses pour la Foi et les mœurs". Daniel O'Connell décrit l'acte en ces termes : " Le projet est un système gigantesque d'éducation sans Dieu et, s'il avait surgi en France il y a cinquante ans, il eût certainement été dédié à une patronne comme la déesse Raison".

Avant de passer au progrès législatif suivant, faisons remarquer qu'ici, pour la première fois depuis 1592, nous voyons l'intervention formelle du Saint-Siège et de la hiérarchie pour protéger l'Irlande catholique et son bien-être moral et religieux.

Un autre point important, c'est que les presbytériens de Belfast—le centre des presbytériens orangistes—s'emparèrent immédiatement du Collège nouvellement ouvert, et en firent leur serre-chaude intellectuelle. Peu scrupuleux quant aux dogmes et aux principes de foi (à part ceux d'une haine implacable du Pape et de ses fidèles), ils mordirent avec avidité à l'appétissant appât qui leur était offert. Comme leur loyauté n'était pas mise en question, leur collège fleurit et ils s'engraissèrent grâce aux dons généreux, et aux amples subsides du Gouvernement. Ce dernier ne tarda pas à reconnaître leur désir et leur capacité d'arrêter le courant "papiste" d'idées et d'œuvres religieuses.

L'étape suivante fait époque dans notre histoire. Elle marque la fondation, par la hiérarchie catholique, d'une *Université catholique*. Celle-ci fut établie, grâce à des fonds diocésains, sur le modèle de l'Université de Louvain. Mgr Newman (plus tard cardinal) en fut le premier recteur (juin 1854).

Depuis cette année jusqu'en 1866, les autorités ecclésiastiques catholiques pétitionnèrent en vain au Gouvernement, non pas pour obtenir un subside, mais afin de reconnaître, par charte, leur Université avec pouvoir de conférer des grades. Le Gouvernement belge avait donné ou plutôt restauré ces privilèges à l'Université de Louvain, à la demande des évêques belges en 1835, mais le Gouvernement anglais les refusa absolument.

Ainsi, cette entreprise si noble et si coûteuse menaçait-elle de sombrer. Lord Russell réussit à obtenir la "charte supplémentaire" (juin 1866). L'Université catholique recevrait une charte d'incorporation, mais comme collège seulement. Pas de fonds (*endowments*) ne seraient accordés. Les étudiants pourraient obtenir leurs grades à l'"Université de la Reine" sans devoir fré-

quenter "Trinity College" ni "Queen's College". Le Jury ou Sénat de "Queen's College" serait augmenté, et ses membres devraient être en faveur de la réforme universitaire. Mais cette demi-mesure n'aboutit à rien de sérieux. Un membre du Sénat, plus avancé que ses confrères, mit en question la légalité du nouveau système, et la Cour de chancellerie le déclara sommairement illégal.

Et même, n'eût-il pas été illégal, il ne remédiait en rien, comme le dit l'archevêque Walsh, à la grande et irritante injustice, que "tous les dons et subsides publics, pour élèves universitaires en Irlande, sont donnés exclusivement à des collèges soit protestants, soit non-sectaires, dont le système a été condamné par le chef suprême de l'Eglise catholique, comme étant intrinsèquement dangereux pour la Foi des Irlandais qui fréquentent ces Collèges".

A cette période de tentatives de réforme toutes mal dirigées, M. Fawcett, en 1867, déposa un projet d'abolition de toute "déclaration religieuse" (une espèce de déclaration de loyauté à l'Eglise établie anglicane appelée le "Test" était exigée avant l'admission) à "Trinity College". Le parlement refusa de passer le projet.

Lord Mayo en déposa un autre en 1868. Ses termes étaient remarquablement progressifs et généreux : "Les catholiques auraient leurs propres Collèges et Université qui occuperaient pour eux la même position occupée par "Trinity College" pour les Protestants."—Une difficulté survint par rapport à la sauvegarde de la Théologie et Lord Mayo, dans un moment d'impatience plus regrettable que digne, retira le projet. Celui-ci avait du moins le mérite de reconnaître l'équité des demandes catholiques, et l'admission de ce point fondamental représentait un gain réel.

M. Gladstone met la main à la roue en 1873. Son projet proposait l'abolition de l'"Université de la Reine" et du Collège de Galway, la séparation de "Trinity College" et de l'Université de Dublin. Cette dernière serait étendue de façon à comprendre tous les collèges universitaires en Irlande. A cet effet, ils devaient remplir certaines conditions, notamment celle de posséder un certain nombre d'élèves gradués et suivant les cours universitaires. Mais le projet, tout en proposant de continuer les subsides de l'Etat pour les Collèges de la Trinité, de Belfast et de Cork, n'en proposait aucun pour les collèges catholiques.

Cette mesure fut rejetée à la Chambre des Communes en mars 1873, par trois votes, et sa défaite amena la chute du ministère Gladstone.

M. Fawcett proposa encore une fois l'abolition du "test" : proposition ayant pour but d'ouvrir les collèges et l'Université d'Irlande à des membres de n'importe quelle Eglise, ou n'appartenant à aucune Eglise. Ce changement ne rendait pas ces institutions moins protestantes.

M. Mitchell Henry, parlant contre le projet en avril 1873, à la Chambre des Communes, dit : " C'est une mesure qui, fût-elle en elle-même bonne ou mauvaise, ne pourrait avoir aucun effet réel en faveur des catholiques, et ne ferait qu'induire en erreur, et aveugler le public." Les membres irlandais votèrent contre, mais le projet passa néanmoins à une grande majorité.

Lord Beaconsfield était au pouvoir en 1879. Durant cette année, un "Bill" fut de nouveau proposé au Parlement, en vue de faire justice à l'Irlande. — Il fut proposé que l'Université de Dublin avec "Trinity College", ainsi que les trois collèges de la Reine à Cork, Belfast et Galway resteraient au *statu quo* : mais que l'Université de la Reine disparaîtrait, et qu'à sa place serait érigée l'Université Royale qui aurait un champ de pouvoir et d'influence administratifs plus vaste. Ce serait un corps de Jury d'examens, avec pouvoir d'accorder des grades à tous ceux qui se présenteraient, pourvu qu'ils aient subi avec succès les examens prescrits. Le Sénat de l'Université nouvelle devrait jouir d'une somme annuelle de 20.000 livres sterling (500.000 fr.) en vue des professorats, des bourses, et des prix spéciaux : — ces derniers, autant que possible, devraient être donnés à des étudiants de collèges non subsidiés par l'Etat.

Ce projet, comparé à celui de M. Gladstone en 1873, montre un certain avantage, grâce au système de "Fellowships", quelques traitements de professeurs étant décernés à un collège catholique ; mais l'ancien grief existait toujours, car ce collège ne pouvait occuper qu'une position inférieure et humiliante vis-à-vis de celle occupée par "Trinity" qui combinait à la fois les avantages d'un collège et d'une Université.

Ce "Bill" devint loi. Il fut, dès lors, nécessaire pour les collèges catholiques de travailler d'après le système tracé par le Sénat de l'Université Royale. Les trois "Queen's Colleges" subsidiés formaient un groupe affilié ; il était donc désirable que les collèges catholiques fussent unis entre eux de façon à former l'Université sans douaire, non légalement reconnue, l'*Université catholique*.

Elle embrasse les collèges suivants : Saint-Patrice, Maynooth ; — Collège universitaire, Dublin ; — Collège universitaire, Blackrock ; — Saint-Patrice, Carlow ; — Sainte-Croix, Clonliffe ; — Ecole de Médecine de l'Université catholique, Dublin.

L'acte qui créa l'Université Royale en 1879, et les changements que cette création amena, terminent l'histoire législative de l'Université catholique en Irlande.

Il nous reste à envisager sa position dans *le présent*, et de conclure par quelques considérations sur son avenir.

POSITION ACTUELLE DE LA QUESTION

Légalement parlant, la position n'a pas changé depuis l'acte de 1879.

Nous avons l'Université de Dublin avec son Collège de la Trinité, une institution essentiellement protestante dans laquelle la chaire de Théologie anglicane est maintenue grâce aux fonds publics ; où sont formés les ministres protestants ; où le service religieux protestant se donne tous les jours ; où évidemment les influences régnautes, toute l'atmosphère même, sont anglicanes.

Il est vrai que l'institution est ouverte à tout venant ; que ses concours, bourses, etc. sont en compétition pour tous les étudiants, et ses professorats ouverts à tous ; mais serait-ce bien là cependant le milieu le plus désirable pour les jeunes gens catholiques, à l'époque la plus dangereuse de leur vie ?

Puis vient l'Université Royale : un centre qui gouverne et examine, auquel sont affiliés et dans le Sénat duquel sont représentés les trois "Queen's Colleges" déjà nommés : *Belfast* (l'Alma Mater du Presbytérianisme), *Cork* et *Galway*.—Quant au but dans lequel les Collèges de Cork et de Galway ont été fondés (celui de procurer l'éducation universitaire), ils sont indignes d'être notés. On les a plantés dans des villes, centres de catholicisme ; avant 1879, ils étaient gouvernés par le Sénat de l'Université de la Reine, dont les membres étaient complètement ignorants des sentiments et des besoins catholiques, ou parfois même prenaient plaisir à les contrecarrer.

Ces deux collèges présentent certaines analogies avec les écoles officielles en Belgique durant la *loi de malheur* : comme exemple, quoique ce soit une digression, nous pouvons citer qu'il y a quelques années, le subside de l'Etat pour le maintien de la Faculté de Médecine du Collège de Galway, était de 44.750 fr. ; le nombre total d'étudiants étant 44. Dans le cours de Chimie, le professeur touchait 7500 fr. en outre de ses honoraires d'un cours de 25 élèves ; et le traitement du professeur d'accouchements était de 3750 fr. mais ses honoraires de cours étaient, malheureusement pour lui, assez minimes, vu qu'il n'avait qu'un seul élève.

adm
syst
cett
être
seul
tion
tinr

men
culu
chois
bour

I
Séna
gouv

I
exam
ges c
ressou
tre ch
gieuse
prend
dans l
là où i
té roy
En effe
tants s
des pro
mes tra
res sple
étant r

No
de se te
déclarat
L'opinic
écoulés
C'ét
sa déclar
" Il
et cepen
tholique
quement
telle erre

Passons aux collèges catholiques groupés en Université. Son administration, comme nous l'avons dit, est obligée de suivre le système d'étude tracé par l'Université Royale. Dans le Sénat de cette Université, il est vrai, des membres catholiques peuvent être nommés, et ils le furent il y a quelques années ; mais ce fut seulement pour s'y trouver dans une telle minorité, que leur position y était humiliante et intenable, leur présence inutile ; ils tinrent à honneur de se retirer.

Du bon plaisir de ce Sénat, dépendaient les maigres traitements professoraux accordés aux collèges catholiques, le *curriculum* d'études, les matières d'examen. Parmi ses membres sont choisis les jurys d'examen ; par eux sont décernés les grades, les bourses, les prix d'honneur, etc.

Inviter les catholiques à former une petite minorité dans ce Sénat, c'était une farce et une insulte. Dans ce corps siège le gouvernement absolu de l'acte universitaire de 1879.

Pour préparer les étudiants universitaires catholiques aux examens, et aux concours pour les bourses d'Université, les collèges catholiques sont entièrement dépendants de leurs propres ressources, à part quelque rare subside accordé à l'une ou à l'autre chaire professorale. Ces étudiants, vu leurs convictions religieuses et leur respect pour l'enseignement de l'Eglise, ne peuvent prendre part aux compétitions où ces distinctions s'obtiennent : dans les Collèges de "Trinity", Belfast, Galway et Cork ; et même là où ils peuvent concourir pour les prix décernés par l'Université royale, ils le font dans des conditions absolument inférieures. En effet, ils doivent lutter avec des étudiants de collèges protestants spécialement subsidiés par l'Etat en vue des examens, où des professeurs, choisis, parmi les plus savants, reçoivent d'énormes traitements et possèdent des bibliothèques et des laboratoires splendides ; tous les plus modernes progrès de la science y étant réalisés et payés par le Trésor public.

Nous l'avons dit, l'histoire législative de l'Université d'Irlande se termine en l'année 1879. Les discours parlementaires, les déclarations et les promesses ont été nombreux et importants. L'opinion publique s'est formée durant les vingt ans qui se sont écoulés depuis le projet de Lord Beaconsfield.

C'était avec raison que la hiérarchie d'Irlande s'écriait, dans sa déclaration-pétition d'octobre 1896 :

" Il y a vingt-trois ans, ceci devint une question de cabinet, et cependant, en dépit des protestations et de l'agitation des catholiques d'Irlande, au Parlement et ailleurs, nous sommes pratiquement dans la même position qu'alors. En Angleterre, une telle erreur de législation dans une affaire d'aussi vitale impor-

tance, serait impossible. Là, le Parlement répond à l'opinion publique. Le peuple anglais peut, par ses représentants aux Chambres, faire et défaire des ministères, et des demandes raisonnables doivent, en conséquence, être bien accueillies.—Il n'en est pas ainsi, malheureusement, en Irlande ; nos vœux et nos demandes comptent pour bien peu de chose. Nous obtenons ce que le Cabinet (formé par l'opinion publique anglaise) croit être bon pour nous. Nous sommes forcés de sentir amèrement l'inutilité d'une agitation constitutionnelle de notre part . . . Durant toutes ces années, une majorité immense de nos compatriotes se manifesta en faveur de notre demande. Nous l'avons mise en avant par tous les moyens constitutionnels . . . et, tandis que nous voyons les générations de nos jeunes compatriotes quitter l'une après l'autre les études pour la vie active, portant la marque d'une éducation inférieure, et notre contrée, pauvre sous bien des rapports, dans l'impossibilité de cultiver l'abondance que Dieu lui a donnée, nous sommes impuissants à faire plus que de nous plaindre et d'attendre, dans l'espoir qu'un homme d'Etat anglais éclairé pourra faire quelque chose pour nous."

Quels ont été depuis 1879 les sentiments des ministres responsables, par rapport à la question ? Des chœurs consécutifs de sympathie.

Sir Michel Hicks-Beach, ministre des Finances, disait à la Chambre des Communes, le 28 juillet 1895 : " Nous continuerons de considérer cette question . . . avec l'espoir et le souhait d'accomplir quelque chose pour rendre l'éducation universitaire plus générale et plus répandue en Irlande—et, si nous sommes destinés à être en fonctions à la session prochaine, de faire une proposition qui puisse résoudre d'une manière satisfaisante, cette importante question."

M. Balfour, le 28 août 1889, parla en ces termes : " Je répète à la Chambre ce que j'ai dit ailleurs, que dans mon opinion, quelque chose doit être fait pour donner la haute éducation universitaire aux catholiques d'Irlande . . . Il est évident que rien de ce qui jusqu'ici a été fait dans ce but par le Parlement, n'a fait justice aux besoins et aux souhaits de la population catholique du pays. Cela étant, il est évident qu'il est de notre devoir d'essayer un nouveau projet qui remplira les conditions posées par les catholiques et pourvoira à leurs besoins."—A la demande de M. Parnell, quand cette mesure serait proposée, le secrétaire en chef pour l'Irlande (M. Balfour) répondit : " Je ne puis promettre en ce moment, ne connaissant pas l'ordre exact dans lequel diverses questions seront traitées par le Gouvernement à la prochaine session."

En 1897, aucune initiative législative n'étant prise, les membres irlandais proposèrent un amendement au discours du Trône à l'ouverture du Parlement. M. Balfour, qui était alors, comme maintenant, chef du parti conservateur dans la Chambre des Communes, prononça un discours plus accentué encore que jamais; il dit entre autres: "Nous devons constituer une Université de telle façon qu'elle gagne l'approbation de ces classes de la population catholique qui ont refusé de faire usage des institutions déjà existantes." Le ministre demanda en plus aux évêques catholiques de vouloir soumettre leurs vues; cette demande est probablement la première qui ait jamais été adressée par un ministre anglais aux représentants catholiques de l'Irlande.

Les évêques envoyèrent leurs vues et l'information demandée, sous la forme d'une déclaration (28 juin 1897). Les points en étaient: 1o Que les évêques ne désiraient pas une prépondérance, ni même une égalité dans le nombre d'ecclésiastiques membres du Comité administratif de la nouvelle Université; 2o que pour la Faculté de théologie, ils ne demandaient pas de subside à l'Etat et donneraient garantie complète que les sommes votées par le Parlement seraient appliquées exclusivement à l'enseignement des sciences profanes; 3o quant à la sécurité des professeurs et autres contre une démission arbitraire, elle serait sauvegardée par un Comité choisi, indépendant, dans l'impartialité duquel tous les partis auraient confiance; 4o quant à la *déclaration d'entrée* (Test) en usage à Trinity College et à l'Université de Dublin, les évêques étaient prêts à ouvrir au large les cours, distinctions et chaires à tous, d'après le même système que celui en vigueur à Oxford et à Cambridge.—Ces vues furent soumises dans l'espoir clair et fondé que c'était l'intention du Gouvernement de former une Université catholique sur le pied d'absolue égalité avec celle de Dublin et du College de la Trinité: égalité de pouvoir administratif, de jury d'examen, de chaires professorales, de bourses et de support financier.

M. Balfour, dans son commentaire sur cette déclaration des évêques d'Irlande en juillet 1897, s'exprime ainsi:

"Tous doivent sentir que les évêques catholiques ont, à cette occasion, fait une déclaration de la plus haute importance et qui montre un grand changement dans l'opinion publique en Irlande... Ils sont désireux d'avoir une Université que non seulement les catholiques puissent fréquenter, mais qui soit ouverte à toutes les opinions du pays."

A cette étape il y avait tout lieu de croire que la législation était à la veille d'introduire la mesure d'équité et de justice si longtemps attendue. Dans les Chambres et au dehors, des dis-

cours en faveur du projet furent prononcés par des protestants haut placés. Le membre représentant l'Université de Dublin, M. Plunkett, déclara que "quant à l'éducation universitaire, le grief des catholiques a été ignoré. Je dis que le tort est grand et doit être réparé dans un esprit large et généreux."—Du Sénat de "Trinity College" même vinrent des paroles d'encouragement, qui dénotaient le progrès accompli dans l'opinion générale. Le Rev. Dr Haughton, un des plus anciens professeurs de ce Collège, dit : "Les Irlandais demandaient du pain au Parlement anglais, et il leur a donné une pierre : au lieu d'une Université établie par charte, subsidiée convenablement, et jouissant d'une parfaite liberté d'enseignement, ils reçurent le "Queen's College," condamné parce qu'il était sans Dieu, et que leur Eglise leur défendait de fréquenter."

Des extraits comme les précédents pourraient être continués *ad libitum*. Nous ne pouvons cependant pas passer sous silence la dernière déclaration de M. Edgeworth, vice-gouverneur du Comté de Longford en Irlande :

"Quelle ironie cruelle, que l'Irlande catholique dans son XIX^e siècle doive supplier pour recevoir des fonds—ses propres fonds—pour le subside d'une Université catholique ! Cette même Irlande qui aux VII^e, VIII^e et IX^e siècles possédait quatre Universités florissantes... qui étaient comblées d'étudiants, non-seulement d'Irlandais, mais de la fleur de la chrétienté, anxieuse de profiter de l'enseignement des meilleures écoles de l'Europe...."

Il était naturel que le clergé catholique et le peuple irlandais crussent voir dans tous ces projets officiels, dans le progrès continu de l'opinion politique, l'aurore du redressement de leur grand grief. Mais un rude réveil les attendait, et leurs espérances furent détruites par ceux-là même qui les avait fait naître et fleurir.

Au commencement de l'année 1899, le bruit courut que le Cabinet ne donnerait pas suite au projet. Le duc de Devonshire (membre du Cabinet) parla en ces termes, le 15 mars dernier : "Je serais excessivement surpris si, durant l'existence du ministère actuel, aucune mesure pratique ayant rapport à la question universitaire n'était proposée... J'admets qu'il est très difficile de répondre aux arguments mis en avant par M. Balfour... Je n'ai jamais considéré cette question comme étant d'une importance immédiate."

Le duc, qui hérita son titre d'un ancêtre peu clémente comme gouverneur d'Irlande, et auquel ancêtre il fut fait allusion au

(
d'Irland
secrète

commencement de cette étude (1), est un des membres principaux du parti libéral unioniste, qui s'incorporèrent dans le parti conservateur lors du projet de "Home Rule" de M. Gladstone. A cette époque, il était marquis de Hartington : parmi ses titres nombreux, il compte celui de chancelier de l'Université de Cambridge. Son intolérance et son étroitesse de vues dans la question de l'Université catholique d'Irlande, ont causé de la peine et de l'étonnement à ses plus fidèles admirateurs. Son opposition fut fatale, malheureusement, car il a beaucoup d'adhérents, et M. Chamberlain, ministre des Colonies, partage ses opinions à un plus haut degré encore.

C'est pourquoi le pays ne fut pas surpris, lorsque, le 23 juin dernier, M. Balfour dans un brillant discours, long et sympathique en faveur du projet, déclara que jusqu'à ce qu'il y eût un changement radical dans l'opinion publique, la question ne pouvait devenir et ne deviendrait pas une mesure gouvernementale. —Trois difficultés lui barraient la route : 1o L'indifférence des grands corps publics vis-à-vis des hautes études : 2o un préjugé enraciné de la part des protestants contre l'avancement d'une forme de christianisme, avec laquelle ils ne s'accordent pas : 3o la difficulté provenant des constitutions mêmes de l'Université qu'il désirait établir.

Dans sa condamnation caustique, il n'épargna pas l'apathie de ses collègues, ni les préjugés bigots et étroits des non-conformistes, ni l'ignorance de la Chambre en général de ce qu'elle avait fait et faisait encore pour l'éducation (*Denominational*) d'une dénomination religieuse quelconque en Irlande. "La chambre tolère, dit-il, et le pays permet l'usage des fonds publics pour l'éducation religieuse dans une mesure qui ne serait jamais admise pour l'éducation universitaire, dans un projet émanant de nous... Il y a deux écoles normales catholiques... Nous fournissons les bâtiments, nous en couvrons à peu près les frais... Nous avons l'instruction primaire religieuse, l'instruction moyenne, l'instruction strictement religieuse dans les écoles industrielles et de réforme, dans les écoles normales... Les fonds publics défraient le tout... C'est le comble de l'absurdité de refuser de couronner l'édifice, en fondant une Université qui ne doit pas être appelée religieuse plus que l'Université Royale, ou plus que "celle de la Reine" à Belfast."

"Le comble de l'absurde", voilà le verdict du grand leader du parti conservateur de la Chambre des Communes, prononcé

(1) Le frère du duc fut assassiné, ainsi que M. BURKE, tous deux secrétaires d'Irlande, dans le "Phoenix Park" à Dublin en 1882, par des affiliés de la société secrète d'Irlande les "Fenians".

contre les influences bigotes et ignorantes qui l'ont forcé d'abandonner un projet faisant à l'Irlande une justice tardive mais honorable.

Ni M. Balfour, ni ceux qui l'ont aidé dans sa campagne ne sont à blâmer. Ces derniers, hommes généreux, aux vues nobles et larges, ne partageant ni ses croyances ni ses opinions politiques, étaient décidés d'élever comme lui la voix dans un effort persévérant pour le bien de l'Irlande. Grâce à l'opinion publique qu'ils influenceraient, ils espéraient amener les Chambres à donner à l'Ile sœur le plein droit d'élever ses fils dans une Université aussi libre que celle des autres cultes, dans une Université dont l'atmosphère catholique représenterait fidèlement les sentiments du peuple irlandais.

Mais, que le blâme le plus amer tombe sur ceux qui ont permis que leurs sentiments les plus nobles et les plus élevés fussent étouffés par le parti des non-conformistes : un parti aux vues et aux principes étroits, mesquins et égoïstes, un parti incapable d'une seule pensée, d'une seule inspiration loyale, généreuse et désintéressée envers ceux qui diffèrent de lui en matière de religion : mais un parti alerte et toujours en évidence pour obtenir de l'Etat des concessions, des libertés, et des subsides pour ses propres temples et institutions, concessions et subsides qu'ils empêcheront, s'ils le peuvent, les catholiques d'obtenir.

C'est donc plus qu'une absurdité : c'est une lâche condescendance pour une coterie politique, aussi déshonorante pour ceux qui y ont cédé, que méprisante pour ceux qui y ont eu recours.

L'AVENIR

Envisagé conjointement avec les tiraillements de partis politiques, si peu dignes, si peu honorables, l'avenir n'est guère scintillant. Ce que M. Balfour n'a pas réussi à accomplir dans le parti conservateur, aucun autre membre de ce parti ne l'accomplira. Ainsi, pour ce qui concerne le ministère actuel, la question de l'Université catholique en Irlande paraît à sa fin.

C'est en 1902 que ce ministère aura terminé sa carrière, à moins d'une dissolution du Parlement avant cette date. S'il ne revenait pas au pouvoir, la question se présente tout naturellement : Que pourra-t-on attendre d'un Gouvernement libéral ? Il dépendrait beaucoup de la majorité des libéraux. Si elle était telle qu'elle leur donnât le champ libre, sans l'intervention du vote parlementaire irlandais, alors probablement ils laisseraient telle quelle la question irlandaise. Mais si la majorité libérale n'était pas assez grande pour qu'ils pussent se passer du vote

qu
ra
ta
vo
inc
à u
Ma
d'a
den

son
l'ap

irlandais, alors les libéraux devraient faire face aux termes imposés par les membres de l'opposition, et un point des plus importants serait sans aucun doute la question de l'Université.

Mais quand nos prévisions sont à la merci de la politique, elles ne peuvent être que conjectures et spéculations.

Nous préférons espérer que l'ignorance, qui est pour une si grande part au fond de cette mesquine et humiliante opposition, se dissipera. Le préjudice même le plus fanatique doit céder, comme il a cédé si fréquemment en Angleterre durant ce dernier siècle, sur des questions d'intérêts catholiques ; céder devant l'étude et la discussion persistantes de la question et la connaissance plus complète de ce que la catholique Irlande a le droit d'exiger et de ce que tôt ou tard elle doit obtenir.

Pour l'honneur de l'Angleterre, elle ne pourra l'obtenir trop tôt.

Revue Générale, livraison de septembre 1899.

AUSTIN OATES.

Le mouvement catholique

AU CANADA

On sait que M. l'abbé L. A. Paquet a entrepris, il y a quelques années, et poursuit avec autant de succès que de persévérance un grand ouvrage de théologie qu'il a intitulé : *Commentaria in Summam theologicam D. Thomae*. L'auteur avait bien voulu nous envoyer le premier volume de la série que, vu notre inexpérience en pareille matière, nous avions passé pour examen à un docteur en théologie, qui devait en faire une analyse critique. Malheureusement notre théologien, pris par une multiplicité d'autres travaux, ne put arriver à nous fournir à temps l'étude demandée.

M. l'abbé Paquet vient de publier le quatrième volume de son grand ouvrage, dans lequel il traite *De Incarnatione*. Voici l'appréciation que fait de ce volume comme, du reste, de toute la

partie de l'ouvrage parue jusqu'ici, une publication française compétente à en juger, *l'Ami du Clergé* :

"Commentaria in Summam theologicam D. Thomae," auct. L. Paquet. — Un vol. in-8 de 520 pages. — Québec, Demers; et Rome, Pustet, 1899. Prix, 7 fr., 50.

C'est le 4e volume (De Incarnatione) de la série des très excellents "Commentaria" que publie M. l'abbé Paquet, professeur à l'Université Laval (Québec) sur toutes les parties de la Somme théologique de saint Thomas.

Nous le répétons avec insistance et conviction croissante d'être dans le vrai : c'est là, entre tous, à côté et même bien au-dessus des manuels courants de théologie dogmatique, un ouvrage qu'il faudrait mettre entre les mains de nos bons élèves studieux des grands séminaires. Les professeurs y gagneraient de n'avoir pas à perdre un temps infini dans la "propositio" et la "solutio objectionum." le travail est tout fait, nerveusement et clairement dans un ordre lumineux, chez M. Paquet. Si Léon XIII recommande instamment l'étude de la "Somme," aucun livre ne peut mieux que ces "Commentaria" la faire comprendre et aimer.

L'auteur est de race française, on s'en aperçoit à la limpidité de sa phrase latine, à la précision toujours sobre, toujours nette, de son allure.

Le clergé, malheureusement, trop habitué au régime de la "pâtée" toute mâchée des "manuels", gagnerait singulièrement à se nourrir de cette moëlle théologique, alimentaire entre toutes; mais si c'est là une nourriture trop forte pour certains prêtres de campagne déshabitués du latin et de la métaphysique, au moins devrait-on l'administrer à haute dose aux vigoureuses intelligences de nos jeunes clercs qui sont encore à l'âge où l'on raisonne sans fatigue, où l'on économise avec succès de bonnes provisions intellectuelles pour l'avenir.

Rappelons le contenu des 4 volumes parus :

1er vol. "De Deo."

2e vol. "De Creatione."

3e vol. "De Reparatione" (De Gratia, de virtutibus.)

4e vol. "De Incarnatione."

Il est bon aussi de prévenir nos confrères que le prix annoncé de chaque volume, un dollar et demi (7 fr. 50), est le prix fort américain, et qu'en s'adressant directement à l'auteur, ils auraient des chances d'obtenir de sérieuses réductions.

Volontiers "l'Ami du Clergé" s'engage à fond sur ces "Commentaria," et les recommande chaleureusement à tous ceux qui ont le goût sérieux de la théologie dogmatique, et le culte de la Somme de saint Thomas.

M. l'abbé Paquet nous permettra de joindre nos félicitations à cet éloge émanant d'une voix compétente, et de féliciter aussi l'Université qui a l'avantage d'avoir un pareil professeur, et le pays qui s'honore de compter parmi ses enfants un savant aussi

modeste, un maître dans une science dont les horizons sont si reculés.

L'Asile du Bon Pasteur de Québec célébrera, dans le cours de janvier prochain, le cinquantenaire de sa fondation. On a organisé, pour l'occasion, un Triduum solennel qui commencera le 3 janvier, avec un programme religieux de circonstance. Cette communauté devrait compter en grand nombre des bienfaiteurs reconnaissants de l'œuvre qu'elle a accomplie durant ces cinquante ans écoulés, car c'est une de celles qui ont fait le plus de bien dans l'archidiocèse, et nous sommes heureux que l'occasion s'offre de la faire entrer, avec sa grande acquisition de mérites, dans le tableau de la vie religieuse dans notre pays.

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* :

Comme l'année dernière, Mgr Bégin donne cette année à la Basilique une série de sermons durant l'Avent.

Dimanche. Sa Grandeur a parlé sur l'infailibilité de l'Eglise, sur la nature, l'existence, l'objet et le sujet de cette prérogative, en vertu de laquelle la vérité est conservée pure de toute souillure dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Rien ne saurait rendre le charme et l'intérêt puissant de cette haute prédication. La science profonde, la doctrine lumineuse, la constante élévation de la pensée, l'élégance, l'harmonie, la beauté et la distinction littéraires de la forme, font de ces sermons de Mgr l'Archevêque de Québec des œuvres extrêmement remarquables.

Nous croyons que nous aurons un jour l'avantage de lire ces hautes conférences dans un ouvrage qui jettera une éclatante lumière sur les divines prérogatives de l'Eglise. Nous le souhaitons du moins, car ces substantiels enseignements sont faits pour aller plus loin que le milieu local.

Mgr Bruchési a aussi organisé, pour le temps de l'Avent, des missions qui sont très suivies à Montréal.

Mgr Carey et Mgr Barry ont tous deux accepté, contrairement à l'information que nous apportaient certains journaux des provinces maritimes, leur nomination d'évêques coadjuteurs, le premier dans le diocèse de St Jean, le second dans celui de Chatham, au Nouveau-Brunswick. Les espérances de nos frères acadiens sont de nouveau frustrées.

La question du choix d'une résidence permanente pour S. E. le délégué apostolique au Canada, soumise à la Sacrée Congrégation de la Propagande, aurait été décidée par celle-ci en faveur d'Ottawa, pour la raison que, dans les autres pays, les délégués du Pape résident habituellement dans la capitale.

Le clergé montréalais vient de se voir enlever par la mort un membre distingué dans la personne de Mgr Louis-Zéphirin Champoux, curé de St Polycarpe. Le 11 novembre 1893, Sa Sainteté Léon XIII avait décerné au défunt le titre de protonotaire apostolique, en récompense de son zèle infatigable et de sa grande charité. Mgr Champoux était âgé de 60 ans, dont 32 de prêtrise.

AUX ETATS-UNIS

Le *Catholic Universe* de Cleveland annonce qu'il apprend de Fort Wayne qu'à une réunion des consultants et des curés inamovibles convoquée dans le but de désigner des noms pour le choix d'un coadjuteur à Mgr Rademacher, les prêtres désignés ont été M. l'abbé John Guendling, V. G. administrateur du diocèse, le P. Campion, de Logansport, et M. l'abbé Schoenhof, de Cincinnati. Le journal ajoute que la liste n'est peut-être pas la véritable liste adoptée, mais que les évêques auront de la difficulté à en composer une meilleure.

Veut-on savoir l'espèce de morale que produisent les écoles publiques des Etats-Unis ? Mlle. Grace Johnston, agent de l'école normale de l'Etat du Minnesota, nous en a donné une idée dans une étude lue devant la Conférence des Institutions de charité et de correction de l'Etat, à Duluth. Nous citons, entre autres choses :

Je crois que notre système d'écoles publiques prête à la critique en ce qui concerne un relâchement de vigilance en dehors de l'école. Qu'on me permette de citer l'extrait suivant du dernier rapport du Bethany Home, à Minneapolis :

“ Nous avons eu des jeunes filles déshonorées au sortir de l'école publique, et, qui plus est, de l'école du dimanche—le jeunes filles en robes courtes et âgées de treize ans à peine. Dans un cas, nous avons admis un jour l'une de ces petites filles, et le lendemain une jeune femme de 24 ans, alors que nous avons appris que toutes deux venaient de la même localité et avaient été, jusqu'à ces derniers temps, l'une l'institutrice et l'autre l'élève d'une école du dimanche.”

Quel plus terrible état de choses peut-on imaginer ? ajoute Mlle. Johnston. Ce sont des questions délicates à traiter, mais un mot encore : ces jeunes filles ne sont pas, en règle générale, les victimes de la brutalité, de la fraude, des tentations d'hommes sans scrupule les attirant à l'aide de dons—non, leurs séducteurs sont, en règle générale, tout simplement leurs petits compagnons de classe.

Vous les jugerez à leurs fruits, dit à ce propos la *Review*, de St Louis, à laquelle nous empruntons ces renseignements.

On mande de Des Moines, Iowa, que le sénateur Hayward est à la tête d'un mouvement qui a pour but d'amener la législature de l'Etat à décréter l'instruction obligatoire. Les catholiques feront sans doute ce qui dépend d'eux pour faire échouer ce projet.

Mgr Stephan est à préparer un état des besoins du Catholic Indian Bureau qu'il se propose de communiquer à tous les pasteurs catholiques des Etats-Unis.

Le vendredi 8 décembre courant, la pierre angulaire du premier collège catholique, pour la haute éducation des femmes, a été posée à Washington. Mgr. Garrigan, vice-recteur de l'Université Catholique, a présidé à la cérémonie qui, du reste, a été très simple.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Le double consistoire depuis longtemps annoncé a eu lieu jeudi de la semaine dernière. Après avoir, dans le consistoire public, préconisé un certain nombre d'évêques, le Souve-

rain Pontife a, dans le consistoire secret, prononcé une importante allocution dont nous publions le texte dès qu'il nous sera parvenu. Nous savons que Léon XIII a protesté contre l'exclusion d'un représentant du Saint-Siège de la conférence de la Haye et qu'il a dénoncé le gouvernement italien comme auteur de cette exclusion. Il a aussi exprimé son regret de ce que la situation actuelle de l'Eglise ne lui permit pas de donner aux exercices du prochain jubilé la splendeur d'autrefois.

Le télégraphe nous apprend que le Pape a été très acclamé et que sa santé paraît excellente.

—Notons que dans le discours du Trône prononcé à l'ouverture de la présente session du parlement italien, le roi Humbert a pris cet engagement :

Le prochain retour d'une année qui fait époque dans le monde catholique, sera une occasion pour nous, de démontrer une fois de plus, que nous savons respecter et faire respecter les engagements que nous avons pris, lorsque, réalisant l'unité italienne, nous avons fait de Rome la Capitale du Royaume.

—Nous avons annoncé en son temps la reprise des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et la République Argentine, relations interrompues depuis quelque temps. Les journaux nous annoncent maintenant que le nouveau représentant de la République près le Vatican, M. Carlo Calvo, a récemment présenté au Saint Père ses lettres de créance.

—M. l'abbé Cattat, curé de Thome, Oberland bernois, Suisse, vient de prendre l'initiative d'un projet touchant. Il s'adresse à tous les catholiques nés comme Léon XIII et comme lui, en 1810, et les convie à signer une adresse au Souverain Pontife à l'occasion du prochain anniversaire de celui-ci.

FRANCE.—L'inauguration du mouvement élevé à Louis Veillot dans l'église du Sacré-Cœur à Montmartre a provoqué toute une série d'hommages au maître écrivain. Au nom du Souverain Pontife, le cardinal Rampolla a rendu un nouvel hommage "à l'écrivain catholique qui a consacré sa plume à la défense de la religion," "au puissant champion" de la bonne cause. Albert de Mun et les écrivains de tous les partis lui ont apporté le témoignage de leur admiration. Ainsi que le dit l'illustre orateur catholique, "la figure de Louis Veillot va toujours grandissant, à mesure que, dans le recul du temps et le silence des discordes éteintes, elle s'élève davantage vers les hautes et sereines régions de l'histoire."

—Des calomnies contre les religieuses du Bon Pasteur portées à la tribune parlementaire par certains députés anticléricaux ont été victorieusement réfutées. Nous reviendrons sur ce point.

—On continue contre la *Croix* une campagne très violente. Notre confrère a même dû traduire devant les tribunaux le *Figaro* qui a publié un document secret, inexact et au bas duquel avait été placé irrégulièrement—on ignore encore par qui—la signature d'un religieux assomptionniste.

RUSSIE.—On annonce la mort de Mgr Simon-Marie Koslowski, archevêque de Mohilow et Minsk, métropolitain de Russie pour les évêchés du rite latin. Il était âgé de 80 ans.

SYRIE.—M. Malaval, lazariste, écrit d'Akbès aux *Missions catholiques* cette lettre très intéressante :

Notre petite Mission d'Akbès est encore bien peu connue. Akbès est un village situé dans les montagnes du Guivour Dagh, désignées aussi sous le nom de petit Taurus ou mont Amanus. Les historiens de la première Croisade racontent les difficultés inouïes que l'armée chrétienne éprouva au passage de cette chaîne escarpée que l'un d'eux appelle montagne diabolique. Mais les Croisés comprirent qu'ils avaient là un rempart pour défendre leurs conquêtes dans la Palestine. Aussi vit-on bientôt les crêtes qui commandent les principaux passages se couvrir de châteaux-forts, dont on retrouve à chaque pas les ruines imposantes.

Une fois les Croisés partis, les chrétiens de ces montagnes retombèrent dans le schisme et en arrivèrent à un incroyable état de barbarie : tous étaient devenus voleurs et assassins de profession, à ce point que, naguère encore, un jeune homme qui n'avait assassiné personne ne trouvait pas à se marier : c'était un propre à rien. Ces montagnes étaient donc un repaire de brigands qui infestaient toute la plaine d'Antioche et dévalisaient les caravanes allant soit à Alep, soit vers Marache.

En 1862 et 1863, sur les représentations de la France et de l'Angleterre, le gouvernement turc expédia son meilleur général, Derviche Pacha, pour soumettre le Guivour-Dagh. Ce fut une campagne pénible et qui dura plusieurs années. Les habitants d'Akbès ayant, pour obtenir leur grâce, révélé les passages conduisant aux derniers refuges des brigands, leur village fut sauvé de la destruction universelle. Tous les autres villages furent complètement rasés et à leur place on établit des postes militaires de distance en distance.

On peut juger de l'état moral de ces gens sans foi ni loi. Rien ne distinguait le chrétiens du musulman : même vie, mêmes mœurs, mêmes habitudes, mêmes vices. Il fallait transformer cette population dégradée.

Voyons maintenant quels sont les résultats obtenus. D'abord il est indéniable que les missionnaires ont été la cause au moins indirecte du progrès que l'on peut admirer dans le pays. S'il y a maintenant de la sécurité et même une certaine aisance, c'est bien à la Mission lazarisite, établie en 1869, et à la Trappe, fondée en 1883, qu'on le doit.

Aujourd'hui le commerce est relativement développé, la culture se fait sur une grande échelle et les mœurs ont singulièrement changé. Sans doute, le vol est encore fréquent, l'ancienne génération n'a pas complètement disparu ; mais le meurtre est relativement rare.

Depuis l'installation de la Mission, 115 mariages ont été bénis et plus de 600 baptêmes ont été administrés. A l'arrivée de nos confrères, en 1869, il ne s'y trouvait pas une famille catholique et aujourd'hui nous avons 60 familles arméniennes auxquelles il faut adjoindre 26 ou 28 familles maronites. Il reste encore un certain nombre de familles schismatiques qui nécessairement un jour nous appartiendront.

Akbès est un centre, et le catholicisme, y étant implanté, devait rayonner tout autour. C'est ce qui est arrivé. Aujourd'hui, nous pouvons accorder nos soins à quatre villages d'assez grande importance et dont trois sont entièrement convertis. Quelques familles catholiques sont dispersées dans des villages voisins ; mais nous ne pouvons guère nous en occuper faute de sujets et de ressources. Nos écoles marchent bien ; mais il y a une lacune à combler. Dans chaque village nous devons avoir une école pour les jeunes filles, et jusqu'à présent je n'ai pu réaliser ce rêve que pour Akbès.

Que la Providence nous vienne en aide pour que nous puissions donner à nos diverses œuvres l'extension qu'elles demandent et aussi soulager la pauvreté de nos catholiques !

18 décembre 1899.